

Universités européennes : la Commission évalue les résultats et les défis pour les alliances

News Tank Éducation & Recherche -
Bruxelles - Actualité n°385938 - Publié le 30/01/2025 à 17:05

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 31/01/2025 à 09:13



© EC

« Les synergies entre les différentes sources de financement au niveau de l'UE (Union européenne) et l'effet de levier des financements nationaux et régionaux sont nécessaires pour obtenir des gains d'efficacité dans toutes les missions des alliances. Pour que leurs ambitions se concrétisent, un nouveau cadre propice est nécessaire dans le prochain CFP (Cadre financier pluriannuel) (cadre financier pluriannuel) », peut-on lire dans le « Rapport sur les résultats et le potentiel de transformation de l'initiative européenne pour les universités », publié par la Commission européenne le 24/01/2025.

Le rapport évalue les progrès, les réalisations et l'impact transformationnel de l'initiative européenne pour les universités depuis son lancement en 2019. Il s'appuie sur des recherches approfondies et des consultations avec les parties prenantes pour évaluer l'innovation en matière de la collaboration institutionnelle, enseignement conjoint, mobilité et recherche. Il met également en évidence les défis, fournit des recommandations pour une réussite à long terme et examine l'impact de l'initiative aux niveaux national et européen.

La Commission admet que « la matérialisation du potentiel de l'initiative à grande échelle est toujours entravée par des défis importants », notamment des obstacles juridiques et administratifs, des difficultés à atteindre l'objectif de 50 % de mobilité des étudiants, la portée, l'échelle et la durée actuelles du soutien financier, etc.

« Des efforts continus sont donc nécessaires pour déployer le potentiel inexploité de l'initiative ». Il est donc notamment recommandé de :

- « Faire de la mobilité la norme ;
- s'engager davantage avec le système d'enseignement supérieur au sens large pour renforcer le rôle de pionnier des alliances ».

La Commission travaille également à la mise en place d'un « investissement pathway, visant à offrir une approche de financement globale à long terme pour les alliances pour la période 2028-2034 ».

Méthodologie

La méthodologie du rapport repose sur des recherches documentaires, des consultations avec les parties prenantes et un cadre de suivi permettant d'évaluer les progrès et l'impact transformationnel de l'initiative des universités européennes.

La recherche documentaire comprend un examen approfondi des documents politiques de l'UE, des publications universitaires et des rapports des organisations de parties prenantes, des candidatures d'alliances et des rapports d'avancement.

Un vaste programme d'entretiens a été mené entre avril 2022 et décembre 2023, comprenant 191 entretiens avec des représentants des institutions de l'UE, des ministères nationaux et des alliances d'universités européennes. En outre, huit groupes de discussion ont été organisés avec des étudiants et du personnel de différentes alliances pour discuter des résultats liés à l'éducation, à la recherche, à la gouvernance et à l'impact sociétal.

Un cadre de suivi pilote a été lancé à la mi-2023, recueillant des données qualitatives et quantitatives auprès de 38 alliances afin d'évaluer les tendances à long terme.

Plus d'engagement de la part du personnel, meilleure inclusion des étudiants ayant moins d'opportunités, etc.

Selon la Commission, des progrès sont encore nécessaires en ce qui concerne l'engagement du personnel dans les alliances, ainsi que l'accessibilité aux étudiants ayant moins d'opportunités.

L'institution note également la nécessité « d'accroître la participation aux activités de l'alliance pour toucher davantage d'étudiants, de facultés et de départements, ainsi que la nécessité d'une plus forte représentation démocratique des étudiants dans les structures de gouvernance ».

Elle recommande donc d'intégrer les activités conjointes des alliances dans une majorité de facultés et de départements et d'encourager la participation accrue des étudiants et du personnel aux activités et à la gouvernance de l'alliance.

Amélioration de l'interopérabilité, mise en place de ressources communes et d'infrastructures numériques

La Commission note « des obstacles persistants au partage et à la mise en commun de ressources communes entre les partenaires », et en particulier des difficultés à « progresser vers une interopérabilité totale et à déployer et développer des infrastructures numériques communes ».

« Progresser vers des campus interuniversitaires européens à part entière, notamment en :

- offrant davantage de possibilités de mobilité intégrée,
- en lançant davantage de programmes diplômants conjoints tirant parti de la richesse et de la diversité des offres éducatives de tous les partenaires et/ou

- en augmentant l'offre de parcours d'apprentissage flexibles, y compris dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie », est l'une des recommandations du rapport.

Les solutions proposées pour y parvenir sont les suivantes :

- le plan d'action pour un diplôme européen peut être un « catalyseur essentiel pour les alliances entre universités européennes afin de proposer des programmes diplômants conjoints, tandis que des parcours d'apprentissage flexibles, notamment par le biais de micro-crédits conjoints, peuvent compléter l'offre éducative, en améliorant la flexibilité et l'inclusion,
- la numérisation et l'interopérabilité accrue pour permettre aux campus interuniversitaires européens de se développer davantage ».

Cadre d'interopérabilité pour l'enseignement supérieur

Un groupe de travail d'experts sur l'interopérabilité de l'enseignement supérieur travaille sous l'égide du Hub européen pour l'éducation numérique de la Commission européenne.

« Son objectif est de développer un cadre d'interopérabilité pour l'enseignement supérieur européen afin d'améliorer les environnements d'apprentissage virtuels, de promouvoir la collaboration et l'innovation, d'améliorer les services éducatifs et d'offrir une expérience transparente aux étudiants et aux éducateurs ».

Mise en œuvre de la Carte d'étudiant européenne

La Commission souhaite mettre en œuvre et évaluer la mise en œuvre de la Carte d'étudiant européenne par les alliances, car cette initiative permet de « gérer numériquement les accords interinstitutionnels, les accords d'apprentissage et la mobilité des étudiants, et de fournir aux nouveaux étudiants l'accès aux mêmes services que les étudiants locaux ».

Partenariats à l'intérieur et à l'extérieur de l'alliance

La Commission encourage également les alliances à poursuivre leurs progrès dans deux domaines :

- **Améliorer la collaboration avec les parties prenantes des secteurs public et privé** au sein des écosystèmes d'innovation des alliances, en mettant l'accent sur le renforcement des liens avec le secteur privé. Cela « renforcera la pertinence de l'éducation et des compétences pour répondre aux besoins du marché du travail et pour soutenir les transitions verte et numérique, en stimulant la compétitivité et la cohésion sociale de l'Europe ».
- **Poursuivre l'alignement des stratégies institutionnelles et des stratégies d'alliance**, en intégrant les plans d'éducation à long terme aux stratégies de recherche et d'innovation afin de parvenir à une vision unifiée dans toutes les missions. À cet égard, un leadership fort et des structures de gouvernance efficaces sont « essentiels ».

65 alliances d'universités européennes, regroupant plus de 570 établissements d'enseignement supérieur de tous types et de toutes tailles dans 35 pays

Avec l'alliance [EU \(European Union\)-Gift](#) qui a été sélectionnée en décembre 2024 grâce aux fonds restants, il y a maintenant 65 alliances d'universités européennes, rassemblant plus de 570 établissements d'enseignement supérieur de tous types et de toutes tailles provenant de 35 pays.

Selon le rapport, « les parties prenantes font largement l'éloge du caractère inclusif de l'initiative des universités européennes ». Cela fait non seulement référence à la vaste portée géographique et à la variété des établissements d'enseignement supérieur impliqués, mais aussi aux divers modèles élaborés par les alliances.

14 entités juridiques ; d'autres pour une « solution améliorée d'entité juridique au niveau de l'UE »

D'un « état d'esprit axé sur les projets », les alliances ont évolué vers la projection de leurs établissements dans une coopération à long terme.

14 d'entre elles ont formalisé leur collaboration au moyen d'une entité juridique ainsi que d'une représentation externe conjointe « permettant une coopération plus durable, notamment par le biais d'activités éducatives conjointes et facilitant la gestion, la distribution et l'acquisition de ressources communes ».

« Alors que plusieurs autres alliances d'universités européennes envisagent la création d'une entité juridique, certaines ont indiqué qu'elles accueilleraient favorablement une solution améliorée au niveau de l'UE. »

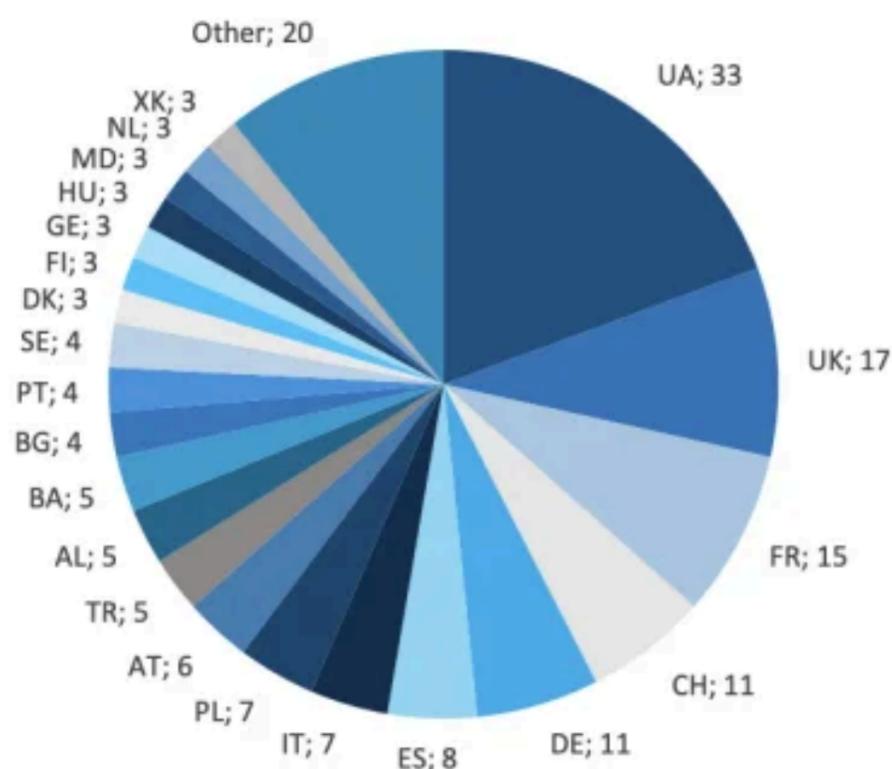
2 390 partenaires associés, dont 186 [EES \(Etablissements d'enseignement supérieur\)](#)

Les alliances d'universités européennes collaborent avec un large éventail de partenaires associés, notamment des établissements d'enseignement et de formation, des réseaux d'universités, des organismes de recherche, des gouvernements nationaux et régionaux, des autorités publiques, des organismes d'assurance qualité, des entreprises, des PME (Petites et moyennes entreprises), des organisations de la société civile et diverses associations. En janvier 2025, les alliances comptaient collectivement 2 390 partenaires associés représentant 2 209 entités uniques.

En moyenne, une alliance compte 37 partenaires associés. Environ 55 % des alliances impliquent des parties prenantes externes dans leurs structures de gouvernance.

L'analyse identifie 186 EES parmi les partenaires associés des alliances d'universités européennes. La plupart des universités partenaires associées se trouvent en Ukraine, suivies du Royaume-Uni et de la France.

FIGURE 16. ASSOCIATED PARTNER HEIS OF EUROPEAN UNIVERSITIES ALLIANCES BY COUNTRY AS OF JANUARY 2025



Source: prepared by the study team based on participant list received from EACEA in January 2025. "Other" includes countries with two or fewer associated partner HEIs. 65 alliances covered.

Établissements d'enseignement supérieur partenaires des alliances universitaires européennes, par pays, en janvier 2025 - © EC

En outre, 70 % des alliances ont mis en place, ou sont en train de mettre en place, des initiatives de coopération à quadruple hélice (impliquant des représentants de tous les membres de la société : pouvoirs publics, industrie, universités et citoyens).

À cet égard, près de 75 % des alliances ont créé ou sont en train de créer des départements, des centres, des laboratoires vivants ou d'autres structures et initiatives pour soutenir l'engagement des citoyens.

11 millions d'étudiants, soit environ la moitié des étudiants européens

Ensemble, les universités partenaires des alliances accueillent plus de 11 millions d'étudiants, ce qui signifie que près de la moitié des étudiants en Europe étudient aujourd'hui au sein d'une alliance d'universités européennes.

Selon les données du cadre de suivi (voir méthodologie), 97 % des alliances incluent déjà des étudiants dans leur gouvernance.

En outre, 84 % d'entre elles ont mis en place un conseil d'administration des étudiants, tandis que 74 % ont accordé aux étudiants des postes d'observateurs permanents avec droit de parole ou de consultation.

Les étudiants sont également fréquemment invités à des réunions spécifiques (74 %) et, dans 63 % des alliances, ils disposent d'un droit de vote à part entière.

600 programmes d'études et cours conjoints, dont 160 programmes de diplômes conjoints

Au moment de la collecte des données pour le rapport, les alliances avaient collectivement mis en place plus de 600 programmes d'études et cours conjoints à tous les niveaux, dont environ 160 programmes diplômants conjoints.

Elles ont également lancé plus de 430 cours de courte durée débouchant sur des micro-crédits.

195 cours développés en coopération avec des acteurs externes

Les 38 alliances évaluées ont mis en place 528 cours de courte durée axés sur l'apprentissage par problèmes et ont lancé 195 cours en coopération avec des parties prenantes externes.

Hausse de 400 % de la mobilité des étudiants

« Pour faciliter davantage la mobilité, la plupart des alliances ont également mis en place des services de mobilité communs, des bureaux et des mesures telles que l'aide financière, les accords multilatéraux de mobilité et la reconnaissance automatique de la mobilité au sein de l'alliance », indique la Commission.

« Ces efforts ont stimulé la mobilité des étudiants et du personnel. Si, en chiffres absolus, des progrès et des efforts supplémentaires restent nécessaires pour atteindre l'objectif de 50 % de mobilité étudiante, les données du présent rapport font état d'une augmentation de 400 % de la mobilité étudiante intra-alliance et de 200 % de la mobilité du personnel depuis 2019 ».

Les alliances, moteurs de l'évolution des politiques nationales et de l'UE

Les alliances des universités européennes ont permis de faire progresser les politiques au niveau de l'UE et au niveau national en proposant des approches novatrices en matière de coopération structurelle et systémique dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation.

Au niveau de l'UE, leur travail a inspiré des initiatives telles que le projet de diplôme européen, des avancées en matière d'assurance et de reconnaissance de la qualité, de durabilité des carrières universitaires et l'exploration d'un éventuel statut juridique européen pour les alliances. Ils ont également renforcé la mise en œuvre des outils du processus de Bologne tout en soulignant les défis qui restent à relever, indique le rapport.

Au niveau national, les alliances ont amélioré la qualité, l'attractivité et la compétitivité des systèmes d'enseignement supérieur, incitant à des changements législatifs et politiques pour faciliter la coopération transnationale.

« Les étudiants, le personnel et les établissements en ont bénéficié, rendant l'enseignement supérieur plus accessible et plus cohérent dans toute l'Europe. En outre, les alliances ont renforcé les réseaux nationaux d'enseignement supérieur, favorisant la transformation de l'ensemble du secteur et enrichissant les possibilités d'études, contribuant ainsi au développement régional dans l'ensemble de l'UE ».

Le rapport souligne que 95 % des alliances analysées dans l'étude reçoivent un financement national, tandis que 3 % indiquent qu'un tel soutien est encore attendu.

Toutefois, le soutien national et régional varie en termes de niveau et de modalités de financement. Les restrictions spécifiques au système en matière de financement national créent des disparités qui ont un impact sur l'efficacité et la cohésion institutionnelle.

Pour y remédier, les alliances plaident en faveur d'une approche plus cohérente du financement national et régional.

Ce que le secteur universitaire demande à l'UE

Selon le rapport de la Commission, le secteur universitaire invite l'UE à :

- « éviter une surcharge des alliances d'universités européennes en raison du nombre élevé d'objectifs politiques différents. Il affirme que tous les défis auxquels la société et l'enseignement supérieur sont confrontés ne peuvent pas être résolus par le travail des alliances ;
- respecter la diversité des modèles d'alliances d'universités européennes au regard de la stratégie à long terme des alliances, car il n'existe pas de modèle de gouvernance unique ;
- veiller à ce que la coopération transnationale et les environnements réglementaires et flux de financement connexes profitent à l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur, et pas seulement aux établissements qui font partie de l'initiative des universités européennes. Le secteur demande de ne pas créer un système à deux vitesses ».

Il souhaite également que « le programme Erasmus+ reste un programme largement accessible, permettant de soutenir une grande diversité de modèles de coopération, y compris au-delà de l'initiative des universités européennes ».



Commission européenne

La Commission européenne est, avec le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen, l'une des principales institutions de l'Union européenne.

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

Rue de la Loi / Wetstraat 170
B-1049 Bruxelles Belgique

Général

Date de création	1957 (instituée par le Traité de Rome, articles 155 à 163)
Statut	Institution de l'Union européenne
Implantations, dont siège	Bruxelles (siège)
Membres	Un commissaire par État membre, soit 27 commissaires.
Présidence	Présidente : Ursula Von der Leyen (depuis le 01/12/2019)
Direction	Commissaire aux start-up, à l'innovation, à la recherche : Ekaterina Zaharieva (depuis le 01/12/2024) VP exécutive en charge des compétences : Roxana Mînzatu (depuis le 01/12/2024) Directeur général recherche et innovation : Marc Lemaître (depuis le 16/02/2023) Directrice générale de la DGEAC : Pia Ahrenkilde Hansen (depuis juillet 2023)

Fiche n° 3468, créée le 28/08/2015 à 15:25 - Màj le 30/01/2025 à 14:10